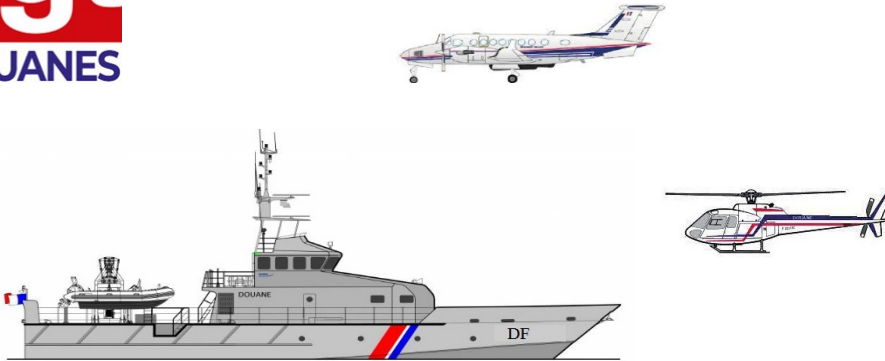


# Formation Spécialisée

26 Février 2025



Monsieur le Président de la FS,

Nous, représentants du personnel, souhaitons vous exprimer les peurs, craintes et inquiétudes des agents qui ont émergé à la suite de la publication du rapport de la Cour des comptes. En effet, malgré les efforts de vos collaborateurs pour atténuer les conclusions de ce rapport, un constat s'impose : le mal est fait, le trouble est semé et le moral est en berne.

Comment assurer à nos camarades un avenir certain pour la garde-côte ? Comment leur garantir que les conditions de travail ne vont pas se dégrader dans un avenir proche ? Comment leur assurer que nos missions prioritaires, telles que la LCF et l'AEM, resteront au cœur de nos préoccupations alors que la DNGCD est englouti par la lourdeur administrative, ce qui a pour conséquences qu'en 2023, il y avait un AG à la DNGCD pour 7 spécialistes marins et aériens ?

Monsieur le président, face au manque criant de secrétaires dans nos unités, submergées par les tâches administratives, ne serait-il pas judicieux de créer des postes dédiés, libérant ainsi le personnel, toutes catégories confondues, pour se concentrer sur les missions opérationnelles ? Au lieu d'accroître le nombre de A et A+ affiliés directement à l'état-major, au détriment des effectifs de terrain, ne serait-il pas plus pertinent d'augmenter les effectifs de référence des unités afin de permettre une utilisation plus efficace des moyens, plutôt que de songer à détruire le régime de travail existant ?

Monsieur le président, la CGT propose l'ouverture de deux chantiers prioritaires : le premier concernant les plongeurs de bord, le second les Techniques Professionnelles de Contrôle et d'Intervention (TPCI).

Concernant les plongeurs, la régularité de l'entraînement est cruciale pour prévenir les accidents dans cette discipline. Nous sollicitons donc votre collaboration pour identifier des solutions garantissant la sécurité de nos collègues. De plus, la formation de nageur sauveteur SAR n'est plus dispensée dans le cadre de l'Action de l'État en Mer (AEM). Comment peut-on légitimement exiger d'un agent qu'il effectue une mission sans formation adéquate ?

Pour le second chantier, la CGT souhaite une évolution des Techniques Professionnelles de Contrôle et d'Intervention, en adéquation avec les réalités du terrain. Nous demandons la généralisation du Bâton de Protection Télescopique et la formation des moniteurs TPCI aux modules espaces confinés proposés par l'ENDLR, modules parfaitement adaptés à nos missions.

Monsieur le Président, la CGT souhaite conclure cette déclaration en évoquant le non-respect des règles RH et de certaines techniques de management qui posent problème notamment aux Antilles. En effet, les agents peuvent ils se laisser dire par leur encadrement qu'ils sont rappelables à tout moment sur leurs JNC ? Une JNC vaut-elle à présent pour une astreinte ? Avez-vous, monsieur le président donné de telles directives ?

C'est à croire que plus on s'éloigne de l'état-major du Havre, moins les règles RH sont respectées...

Les représentants de la Section SNAD CGT de la DNGCD.